

# Conseil Municipal

Réunion du 19 juin 2024

20h00

# Ordre du jour :

Désignation du secrétaire de séance

Approbation du procès verbal du conseil municipal du 5 juin 2024

Communications du Maire

Délibérations

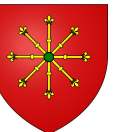
Questions diverses

Agenda



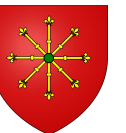
# Communications du Maire

- Etat civil
- Elections
- Moustiques
- Fête de la musique à partir de 19h devant l'école



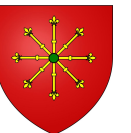
# Délibérations

- Mandat au Centre de Gestion du Nord (CDG59) pour la mise en concurrence d'un marché d'assurance des risques statutaires
- Affectation des résultats 2023 – Annule et remplace la délibération 7-2024 du 3 avril 2024
- Décision budgétaire modificative n°1
- Demande de fonds de concours avec la Communauté de communes Pévèle Carembault
- Autorisation de supprimer des documents du fonds de la médiathèque municipale
- Gratuité de la médiathèque Jean-Jacques Bruno
- Signature d'une convention de groupement de commandes pour la « Signalisation routière horizontale, fourniture »
- Signature d'une convention de groupement de commandes « Signalisation routière verticale, fourniture
- Signature d'une convention de groupement de commandes « Signalisation routière verticale et horizontale, fourniture et pose »
- Recrutement d'agents contractuels sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité
- Délibération autorisant le recours au contrat d'apprentissage



# Délibération : Mandat au CDG59 - Marché d'assurance des risques statutaires

- La commune peut souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire (risque employeur) et le Centre De Gestion de la fonction publique territoriale du Nord (CDG59) peut souscrire un tel contrat pour le compte de la commune, en mutualisant les risques
- La commune souhaite donner mandat au CDG59 pour le lancement d'une procédure de mise en concurrence visant à conclure un contrat groupe d'assurance statutaire et, se réserve la faculté d'y adhérer en fonction des conditions tarifaires et des garanties proposées.
- Le contrat groupe prévoira la prise en charge de tout ou partie des risques suivants :
  - § Agents CNRACL (régime spécial) :  
Maladie ordinaire, maternité/paternité/adoption, accident de service/maladie professionnelle/imputable au service, décès, longue maladie/longue durée (y compris le temps partiel thérapeutique, la disponibilité d'office et l'invalidité temporaire).
  - § Agents IRCANTEC (régime général) :  
Maladie ordinaire, maternité/paternité/adoption, accident de service/maladie professionnelle/imputable au service, grave maladie.



# Délibération : Affectation des résultats 2023 – Annule et remplace la délibération 7-2024 du 3 avril 2024

- La délibération n° 7-2024 du 3 avril 2024 a fait l'objet d'une observation des services de la Préfecture. Un oubli de report d'investissement a affecté par conséquence le compte 1068.
- Il convient de procéder à la rectification du compte de résultats comme suit:

<b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023</b>	185 986,31 €
Report (excédent ou déficit) du résultat d'investissement (ligne 001)	- 42 804,72 €
<b>Solde disponible affecté comme suit au Budget Primitif 2024</b>	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	185 986,31 €
<b>Affectation Obligatoire</b>	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	42 804,72€
Affectation complémentaire en réserves (c/1068)	0,00€
Total affecté au c/1068	42 804,72€
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULÉ AU 31/12/2023</b>	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement du Budget 2024	0,00€

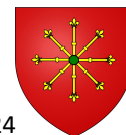


# Délibération : Décision budgétaire modificative n°1

-Dans le cadre d'amélioration continue de la qualité comptable de la Commune et, vue sa capacité financière solide il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir procéder aux différentes écritures comptables d'ordre sollicitées par le trésorier:

Chapitre	Article	Libellé	Montant Budget	Montant Décision Modificative	Budget après Décision Modificative
Investissement Dépenses					
00	001	Solde d'exécution N-1	0,00€	42 804,72€	42 804,72€
<b>Total Investissement Dépenses</b>				<b>42 804,72€</b>	

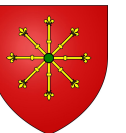
Chapitre	Article	Libellé	Montant Budget	Montant Décision Modificative	Budget après Décision Modificative
Investissement Recettes					
010	1068	Excédents de fonctionnement capitalisé	0,00€	42 804,72€	42 804,72€
<b>Total Investissement Recettes</b>				<b>42804,72€</b>	



## Délibération : Fonds de concours de la Communauté de communes Pévèle Carembault

- Vu le dispositif de fonds de concours mis en place par la Communauté de communes et considérant que la Commune de Louvil peut bénéficier d'un fonds de concours de 30 286 €
- Il est proposé de déposer un dossier de demande de fonds de concours auprès de la Communauté de communes Pévèle Carembault, pour la délégation de maîtrise d'ouvrage des travaux de Génie Civil « Réseaux de télécommunications » et « éclairage public » de la rue du chêne
- Plan prévisionnel de financement

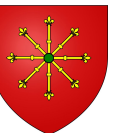
Dépenses		Recettes	
Délégation de maîtrise d'ouvrage	61 787,79 € HT	Fonds de Concours CCPC	30 286,00 € HT
		Autofinancement	31 501,79 € HT
<b>Total</b>	<b>61 787,79 € HT</b>	<b>Total</b>	<b>61 787,79 € HT</b>





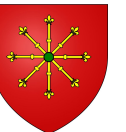
# Délibération : Suppression des documents du fonds de la médiathèque municipale

- Le « désherbage » est l'opération qui consiste à retirer du fonds de la bibliothèque un certain nombre de documents endommagés ou ne satisfaisant plus aux règles de la politique documentaire. Les collections de bibliothèque sont en effet la résultante d'un choix et se doivent d'être cohérentes.
- Afin de rester attractives et de répondre aux besoins de la population, elles doivent faire l'objet d'un tri régulier.
- Il est proposé que les ouvrages puissent:
  - Cédés à titre gratuit à des institutions ou associations qui pourraient en avoir besoin
  - Donnés pour les boîtes « livres voyageurs » du territoire ou en caisse « servez-vous » dans la médiathèque
  - Réutilisés pour des animations créatives (pliages, découpages, ...)
  - Détruits, et si possible valorisés comme papier à recycler



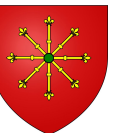
# Délibération : Gratuité de la médiathèque Jean-Jacques Bruno

- Depuis quelques années, un mouvement en faveur de la gratuité des abonnements aux bibliothèques et médiathèques s'est opéré en France et s'est développé sur le territoire du Pévèle
- Il est proposé d'adopter la gratuité de la médiathèque de Louvil à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2024



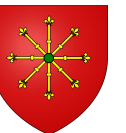
# Délibération : Groupements de commandes

- Signalisation routière horizontale , fourniture
- Signalisation routière verticale, fourniture
- Signalisation routière horizontale et verticale, fourniture et pose



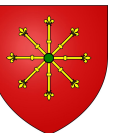
# Délibération : Recrutement agent contractuel non permanent

- Compte tenu de l'organisation des classes prévue pour la rentrée scolaire 2024-2025 et du nombre d'élèves inscrits en maternelle, il est nécessaire de recruter temporairement un agent dans le service scolaire et périscolaire pour faire face à un accroissement temporaire d'activité et notamment aux aménagements nécessaires du temps périscolaire.
- Il est proposé de recruter un agent contractuel en référence au grade d'adjoint technique territorial pour faire face à ce besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 10 mois allant du 1er septembre 2024 au 31 juillet 2025 inclus.
- Cet emploi relève de la catégorie hiérarchique C et, la rémunération de l'agent sera calculée par référence à la grille indiciaire du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux au grade d'adjoint technique (échelle C1) en vigueur.
- Cet agent assurera les fonctions d'agent de service polyvalent en milieu rural à temps non-complet à hauteur de 8 heures hebdomadaires.

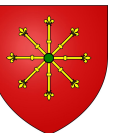


# Délibération : Recrutement contrat d'apprentissage

- L'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 ans au minimum et de 29 ans révolus au maximum, d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une entreprise ou une administration. Ce dispositif peut être ouvert, sous condition, à des mineurs de 15 ans ou à des majeurs de 30 ans et plus (personne reconnue handicapée ou qui envisage de créer ou reprendre une entreprise supposant l'obtention d'un diplôme). Cette formation en alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre.
- Il est proposé de recruter un apprenti préparant un CAP Accompagnement Educatif Petite Enfance (AEPE) à compter de la rentrée scolaire de septembre 2024 pour une durée d'un an au sein des services périscolaires.
- Les candidatures peuvent être envoyées à la mairie jusqu'au 28 juin inclus : [mairie.louvil@gmail.com](mailto:mairie.louvil@gmail.com)



# Questions diverses



# Agenda prévisionnel

21/06 : Fête de la musique avec l'EMPP devant l'école dès 19h (+ match Euro 2024)

22/06 : Rencontre avec Emmanuel Sys de 17h à 19h en médiathèque

29/06 : Fête de l'école Henri Millez

30/06 : Elections législatives

5/07 : Vacances d'été

7/07 : Elections législatives

13/07 : dès 18h30 commémoration, puis célébrations de la Fête Nationale

Du 8/07 au 2/08 : Accueil de loisirs

8/08 : Don du sang à Templeuve

2/09 : Rentrée des classes

5/09 : Inauguration du nouveau siège de la Pèvèle Carembault

14/09: Repair Café

14 et 15/09 : Fête médiévale de La Louviloise

25/09 : Conseil Municipal